

### Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAUX REELS EUROPEENS Part A (FR0010320887)

Fonds commun de Placement géré par Amaïka Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM, de classification « obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif d'offrir aux souscripteurs une performance supérieure à celle de son indice de référence l'EONIA Capitalisé+2.5%, sur la durée de placement recommandée.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP met en place un processus basé sur une double approche, d'abord top-down pour les émetteurs publics (revue macroéconomique des pays de l'univers d'investissement, prise en compte des facteurs politiques et techniques spécifiques) puis bottom-up pour les émetteurs privés (notamment via une approche fondamentale). Le processus d'investissement intègre également des critères extra-financiers qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur. Le FCP investit jusqu'à 100% de son actif net dans des emprunts d'Etat. Il peut également investir dans des emprunts d'émetteurs privés jusqu'à 85% de son actif net. Il investit au minimum 65% de son actif net dans des titres de notations « investment grade » (notation sup. ou égale à BBB-), le solde pouvant être investi en titre spéculatifs « High Yield » (notation inf. à BBB-). Le FCP pourra investir sur les marchés obligataires mondiaux, cependant, sa zone géographique d'investissement de prédilection sera l'Union Européenne et les pays de l'OCDE. Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en part ou actions d'OPC. La fourchette de sensibilité est comprise entre -2 et +8. Le portefeuille peut être investi, pour au maximum 25% de son actif net, en titres libellés en devises autres que l'Euro. La poche obligataire n'est cependant pas soumise à un risque de change car ce risque sera systématiquement couvert par l'utilisation d'instruments financiers à terme.

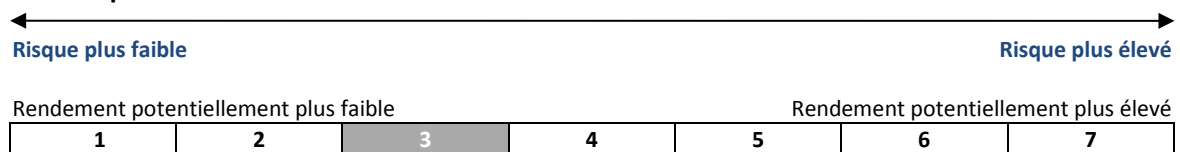
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés internationaux en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et pour couvrir le portefeuille au risque de change sans chercher de surexposition.

Le FCP capitalise les sommes distribuables.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 11 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

### Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement  |  |
|---|--|
| <b>Frais d'entrée</b>   | Max : 2%   |
| <b>Frais de sortie</b>  | Néant  |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi |  |
| Frais prélevés par le fonds sur une année   |  |
| <b>Frais courants</b>   | <b>0,6%*</b>   |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances  |  |
| <b>Commission de performance</b>  | 10% TTC de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence (EONIA Capitalisé +2.5%) avec High Water Mark |
|   | Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : <b>0,10%</b>  |

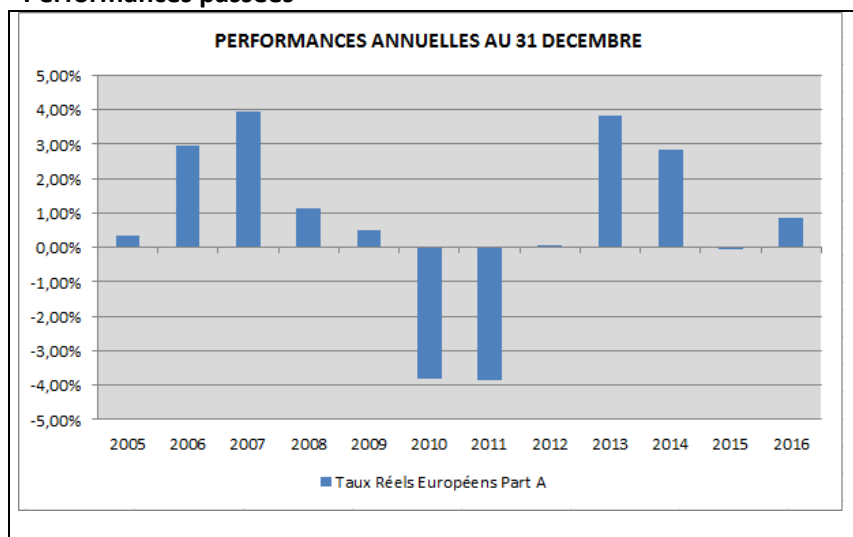
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur

\* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPC - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/11/2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et 10 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.amaika-am.com](http://www.amaika-am.com)

## Performances passées



• Sources Bloomberg Amaïka AM

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPC :** 6 février 2004

**Date de reprise de la gestion par Amaïka AM :** 24/04/2014

**Devise de calcul des performances passées de l'OPC :** Euro

### Modification de la stratégie d'investissement ainsi que de l'indice de référence :

- Le 1<sup>er</sup> septembre 2013, le FCP passe de l'indice 50% Euro MTS 5/7 + 50% Euro MTS à l'indice 50% Euro MTS 5/7 + 50% JPM Credit Index,
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2014, le FCP passe de l'indice 50% JPM Credit Index à l'Eonia Capitalisé +2,5%.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK France

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Amaïka Asset Management, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet [www.amaika-am.com](http://www.amaika-am.com). Le FCP dispose également d'une part B (EUR, FR0011561240). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPC peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Amaïka Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Amaïka Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28 Février 2017**.

### Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAUX REELS EUROPEENS Part B (FR0011561240)

Fonds commun de Placement géré par Amaïka Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPC, de classification « obligations et autres titres de créances internationaux » a pour objectif d'offrir aux souscripteurs une performance supérieure à celle de son indice de référence l'EONIA Capitalisé+2.5%, sur la durée de placement recommandée.

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP met en place un processus basé sur une double approche, d'abord top-down pour les émetteurs publics (revue macroéconomique des pays de l'univers d'investissement, prise en compte des facteurs politiques et techniques spécifiques) puis bottom-up pour les émetteurs privés (notamment via une approche fondamentale). Le processus d'investissement intègre également des critères extra-financiers qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur. Le FCP investit jusqu'à 100% de son actif net dans des emprunts d'Etat. Il peut également investir dans des emprunts d'émetteurs privés jusqu'à 85% de son actif net. Il investit pour au minimum 65% de son actif net dans des titres de notations « investment grade » (notation sup. ou égale à BBB-), le solde pouvant être investi en titre spéculatifs « High Yield » (notation inf. à BBB-). Le FCP pourra investir sur les marchés obligataires mondiaux, cependant, sa zone géographique d'investissement de prédilection sera l'Union Européenne et les pays de l'OCDE. Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en part ou actions d'OPC.

La fourchette de sensibilité est comprise entre -2 et +8. Le portefeuille peut être investi, pour au maximum 25% de son actif net, en titres libellés en devises autres que l'Euro. La poche obligataire n'est cependant pas soumise à un risque de change car ce risque sera systématiquement couvert par l'utilisation d'instruments financiers à terme.

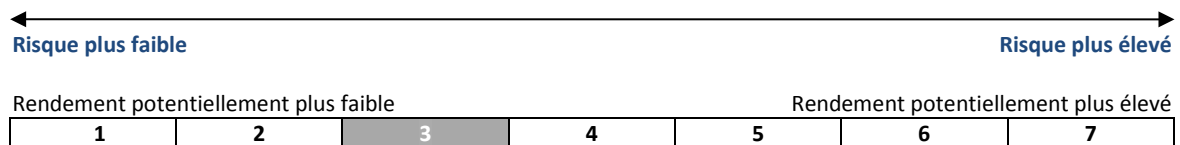
Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés internationaux en vue d'exposer ou de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et pour couvrir le portefeuille au risque de change sans chercher de surexposition.

Le FCP capitalise les sommes distribuables.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 11 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

### Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement  |  |
|---|--|
| <b>Frais d'entrée</b>   | Max : 2%   |
| <b>Frais de sortie</b>  | Néant  |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi |  |
| Frais prélevés par le fonds sur une année   |  |
| <b>Frais courants</b>   | <b>1,1%*</b>   |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances  |  |
| <b>Commission de performance</b>  | 10% TTC de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence (EONIA+2.5%) avec High Water Mark |
|   | Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : <b>0,18%</b>  |

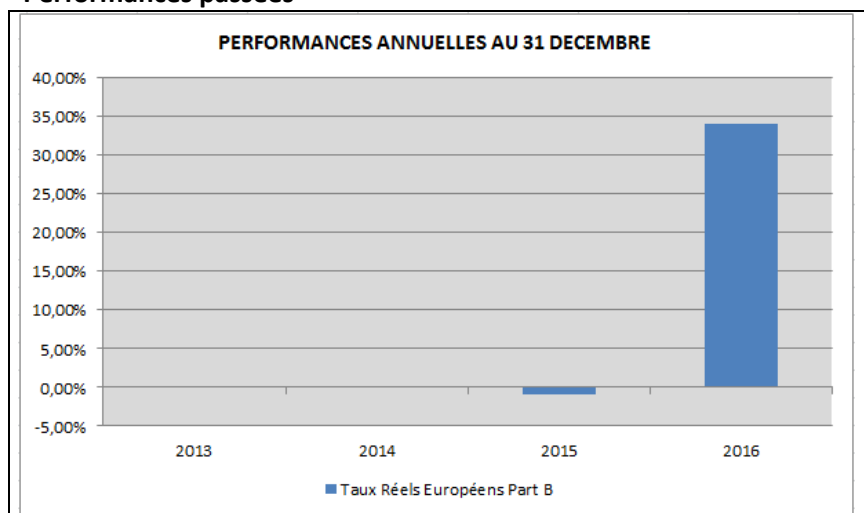
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur

\* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPC - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/11/2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et 10 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.amaika-am.com](http://www.amaika-am.com)

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPC** : le 6 février 2004

**Date de reprise de la gestion par Amaïka AM** : le 24 avril 2014

**Date de création de la part B libellée en €** : Le 1<sup>er</sup> novembre 2014

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK France

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Amaïka Asset Management, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet [www.amaika-am.com](http://www.amaika-am.com). Le FCP dispose également d'une part A (EUR, FR0010320887). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPC peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Amaïka Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Amaïka Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28 Février 2017**